

---

# SYNDICAT INTERCOMMUNAL « NORDSTAD »

---



## Séance du 06 février 2023

---

### Sommaire

---

Sommaire	1
Présences	2
Ordre du jour	2
1) Approbation et signature du registre aux délibérations de la dernière séance du comité « NORDSTAD ».	3
2) Adoption de l'avis relatif au projet de programme directeur de l'aménagement du territoire (PDAT).	4
3) Approbation provisoire des comptes de gestion des années 2016 et 2017	5
4) Acte de vente entre les consorts Kremer / NORDSTAD	7
5) Approbation d'un acte de cession Etat / NORDSTAD	8
6) Divers.	9

**Présences**

---

Membres en fonctions : 12 (Quorum requis : 7)  
Membres présents : 10  
Nombre de votants : 10 pour tous les points de l'ordre du jour

Membres présents : Claude GLEIS, délégué d'Erpeldange  
Malou KASEL-SCHMIT, déléguée de Colmar-Berg  
Patrick MERGEN, délégué de Bettendorf  
Christian MINY, délégué de Colmer-Berg  
Romain PIERRARD, délégué d'Erpeldange  
Pascale SCHMOETTEN, déléguée de Diekirch  
Bob STEICHEN, délégué d'Ettelbruck  
Claude THILL, délégué de Diekirch  
Eric THILL, délégué de Schieren  
Jean-Paul ZEIMES, délégué de Schieren

Membres absents : Pascale HANSEN, délégué de Bettendorf  
Jean-Paul SCHAAF, délégué d'Ettelbruck

Assiste à la séance : GRISIUS Pierre, secrétaire du syndicat

---

**Ordre du jour**

---

Date et lieu de la séance : 06/02/2023  
Annonce publique de la séance : 18/01/2023  
Convocation des membres : 18/01/2023  
Ouverture de la séance : 19h00  
Fin de la séance : 21h15

Ordre du jour :

- 1) Approbation et signature du registre aux délibérations de la dernière séance du comité « NORDSTAD ».
- 2) Adoption de l'avis relatif au projet de programme directeur de l'aménagement du territoire (PDAT).
- 3) Approbation provisoire des comptes de gestion des années 2016 et 2017.
- 4) Acte de vente entre les consorts Kremer / NORDSTAD.
- 5) Approbation d'un acte de cession Etat / NORDSTAD.
- 6) Divers.

**1) Approbation et signature du registre aux délibérations de la dernière séance.**

---

Le comité du syndicat,

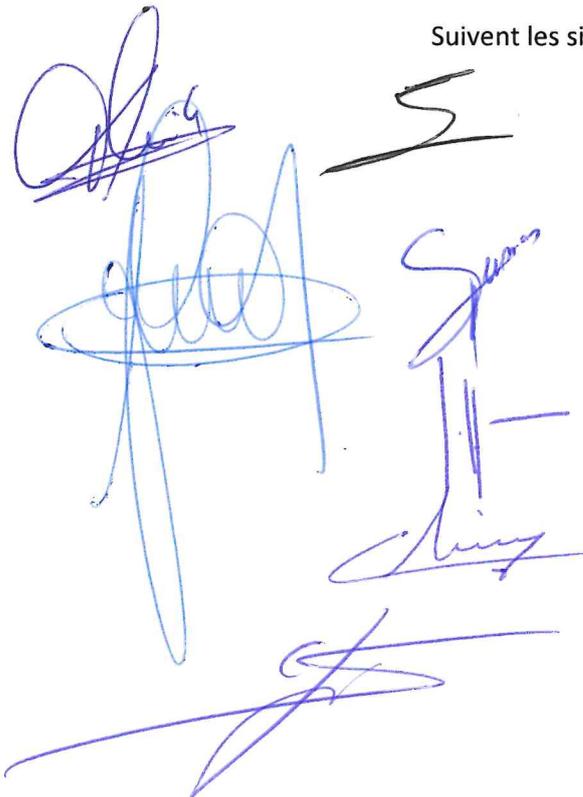
Vu le registre aux délibérations de la séance du comité syndical du 14 novembre 2022 ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération et à l'unanimité de ses membres présents ;

Approuve et signe le registre de la séance du 14 novembre 2022.

Suivent les signatures

The image shows five distinct handwritten signatures in blue ink. The signatures are arranged in a loose cluster. The top-left signature is a cursive 'A'. To its right is a signature that looks like a stylized 'S'. Below the 'A' signature is a large, looped signature. To the right of that is a signature that appears to be 'S...'. At the bottom is a signature that looks like 'J...'. The ink is a consistent blue color.

**2) Adoption de l'avis relatif au projet de programme directeur de l'aménagement du territoire (PDAT).**

---

Sachant que les membres du comité n'ont pas pu se mettre d'accord sur la formulation du texte relatif au projet de programme directeur de l'aménagement du territoire, les membres ont décidé de se revoir dans la quinzaine pour approuver définitivement l'avis en question.

Page vierge

**3) Approbation provisoire du compte de gestion de l’année 2016.**

Le comité du syndicat,

Vu le compte de gestion présenté le 19 mai 2017 par le receveur pour l’exercice 2016 ;

Vu le chapitre 4 du titre 4 de la loi communale ;

Vu la note du receveur en réponse au rapport du service de contrôle ;

TABLEAU RECAPITULATIF

	Montants proposés par le receveur	
	Service ordinaire	Service extraordinaire
Total des recettes	201'178,19.- €	1'162'685,25.- €
Total des dépenses	149'575,69.- €	1'479'809,18.- €
Boni propre à l’exercice	51'602,50.- €	
Mali propre à l’exercice		317'123,93.- €
Boni du compte 2017		
Mali du compte 2017		1'472'607,56.- €
Boni général	51'602,50.- €	
Mali général		1'789'731,49.- €
TRANSFERT de l’ordinaire à l’extraordinaire	- 51'602,50.- €	+ 51'602,50.- €
Boni définitif		
Mali définitif		1'738'128,99.- €

Arrête provisoirement ledit compte de gestion à l’unanimité des voix conformément au tableau récapitulatif qui précède.

Suivent les signatures

5

### 3) Approbation provisoire du compte de gestion de l'année 2017.

Le comité du syndicat,

Vu le compte de gestion présenté le 04 juillet 2018 par le receveur pour l'exercice 2017 ;

Vu le rapport de vérification du 03 juillet 2019 du service de contrôle de la comptabilité des communes concernant le compte de gestion du syndicat « Nordstad » de l'exercice 2017 ;

Vu le chapitre 4 du titre 4 de la loi communale ;

TABLEAU RECAPITULATIF

	Montants proposés par le receveur	
	Service ordinaire	Service extraordinaire
Total des recettes	199'774,00.- €	
Total des dépenses	164'575,63.- €	3'810'566,57.- €
Boni propre à l'exercice	35'198,37.- €	
Mali propre à l'exercice		3'810'566,57.- €
Boni du compte 2017		
Mali du compte 2017		1'738'128,99.- €
Boni général	35'198,37.- €	
Mali général		5'548'695,56.- €
TRANSFERT de l'ordinaire à l'extraordinaire	- 35'198,37.- €	+ 35'198,37.- €
Boni définitif		
Mali définitif		5'548'695,56.- €

Arrête provisoirement ledit compte de gestion à l'unanimité des voix conformément au tableau récapitulatif qui précède.

Suivent les signatures

6

**4) Acte de vente entre les conjoints Kremer / NORDSTAD.**

---

Le présent point de l'ordre du jour est reporté à la séance prochaine qui reste à fixer, sachant que l'acte en question n'a pas encore fait l'objet de signature auprès de l'étude du notaire Elvinger.

Page vierge

**5) Approbation d'un acte de cession Etat / NORDSTAD.**

---

Le comité du syndicat,

Vu l'acte de cession, conclu le 03 août 2022 entre l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg, représenté par son Ministre des Finances et son Ministre de la Mobilité et des Travaux publics pour lesquels agit Monsieur Pascale Recken, receveur du bureau des domaines à Diekirch, d'une part, et le syndicat intercommunal Nordstad, en abrégé « NORDSTAD » représenté par Monsieur Claude Thill, Monsieur Claude Gleis et Monsieur Bob Steichen, membres du bureau NORDSTAD ;

Considérant qu'il appartient à l'Etat de créer des infrastructures d'accueil pour assurer l'implantation et le développement d'activités économiques en vue de permettre le renforcement et la diversification de la structure économique du pays ;

Vu la loi modifiée du 27 juillet 1993 ayant pour objet le développement et la diversification économiques ;

Vu la loi modifiée du 23 février 2001 concernant les syndicats de communes ;

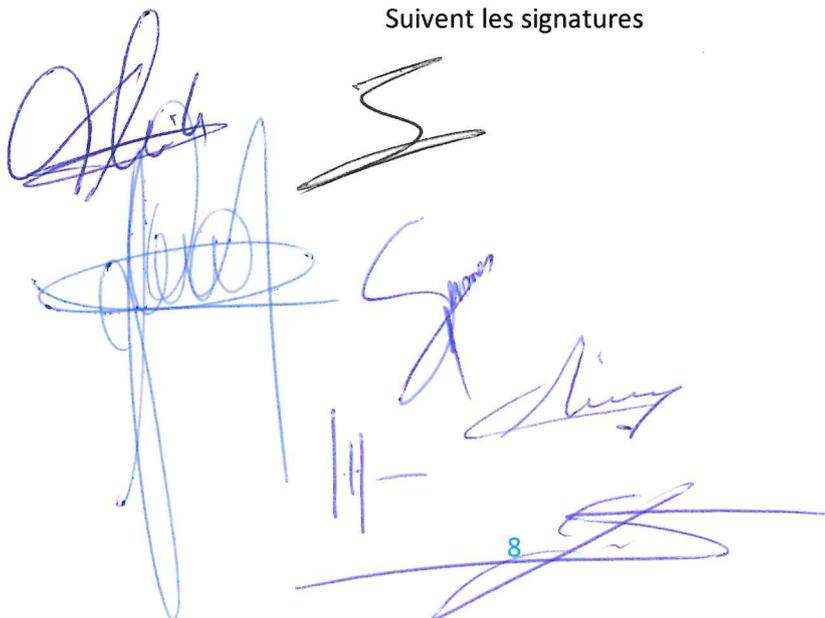
Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après avoir délibéré et procédé au vote conformément à la loi ;

décide à l'unanimité,

- d'approuver l'acte de cession entre l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg et le syndicat intercommunal NORDSTAD ;
- de verser à l'Etat le prix de vente consenti et accepté d'un montant de 52.875 EUR (cinquante-deux mille huit cent soixante-quinze euros), soit 7.500 EUR par are ;
- de porter la dépense y relative sub article budgétaire 4/470/221100/12001 libellé : Acquisition de terrains pour la zone artisanale « Fridhaff » de l'année 2022.

Suivent les signatures

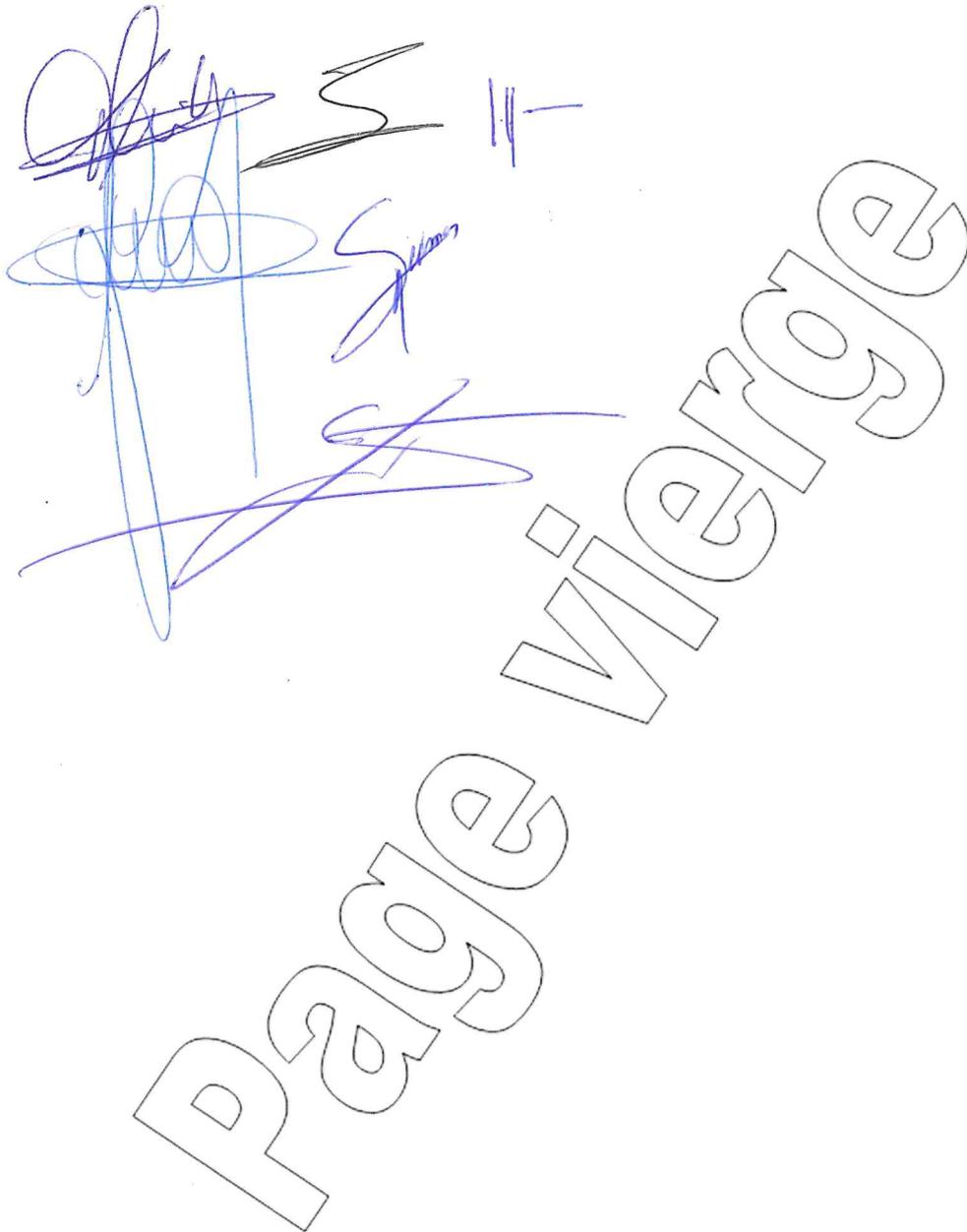


8

6) Divers.

---

Le président du syndicat informe les membres que le forum pour l'emploi est en train de travailler à la mise en place d'un système de gobelets réutilisables (Spullwon).



The image shows several handwritten signatures in blue ink, some of which are crossed out with multiple diagonal lines. A large, semi-transparent watermark with the text "Page vierge" is oriented diagonally across the page.

Page vierge